

Procès-verbal

Assemblée générale régulière

20 novembre 2018, 18 h30
Quality Inn situé au 111, Rue Bellehumeur, Salon Renoir

Sont présents : Mélanie Bernard, présidente
Geneviève Carrier, vice-présidente, agente de grief
Julie Gagnon, vice-présidente, santé et sécurité
Joanne Chantigny, secrétaire archiviste
Lisa Bélair, secrétaire-trésorière
Sophie Desmarais, directrice
Patrick Langevin, conseiller syndical

Délégués en soutien : Marc Lefebvre, CAU
Sylvie Bélanger, CANU
Pascale Demers, Bibliothèque
Alex Cadieux, Bibliothèque
Eugenia Gallegos, Ressources humaines

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18 h 45. Mélanie Bernard, présidente, souhaite la bienvenue à tous et à toutes et remercie les membres d'être là.

2. Lecture de l'Énoncé sur l'égalité

La présidente fait la lecture de l'énoncé sur l'égalité

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente donne lecture de l'ordre du jour. Il est **proposé** par Louis-Georges Gaulin et **appuyé** par Sylvie Galipeau d'adopter l'ordre jour.

SCBG-SCFP5400 AGR 2018-001

L'ordre de jour est **ADOPTÉ** à l'unanimité

4. Rapport du secrétaire-trésorier

La présidente invite Lisa Bélair à faire lecture du rapport budgétaire; document remis aux participants en début d'assemblée.

Lisa présente les grandes lignes des principales activités budgétaires et répond aux questions des membres.

5. Lettre d'entente – Centre d'appels d'urgences (CAU) - (annexe J)

Geneviève Carrier informe les membres de l'assemblée qu'une lettre d'entente est intervenue entre la Ville et le SCBG-SCFP 5400 dans le cadre de la restructuration du CAU et en lien avec la certification (exigence ministérielle).

Elle fait part des principaux points modifiés, entre autres :

- La création de cinq (5) nouveaux postes de préposés aux communications;
- Passage de deux (2) salariés sur la J-2 à quatre (4) salariés, trois (3) salariés sur la J-3;
- Horaire flexible de 40 heures garanties par semaine, ajout de J-3 aux textes déjà existants (pauses, repas, temps supplémentaire, etc.);
- Modification de l'article 14 de l'annexe J de la convention collective pour une durée de 6 mois à la signature de l'entente (20 septembre 2018). Les postes vacants ou nouvellement créés au C.A.U. sont pourvus selon l'article 10 de la convention collective, toutefois :
- Le poste vacant ou nouvellement créé au C.A.U est offert prioritairement aux salariés permanents du C.A.U. et sera pourvu par le salarié permanent qui a le plus d'ancienneté qualifiée sur la liste d'admissibilité du titre d'emploi.

- À défaut de combler le poste vacant ou nouvellement créé selon le paragraphe a), il sera offert prioritairement aux salariés à l'essai du C.A.U. et sera comblé par le salarié à l'essai qualifié sur la liste d'admissibilité du titre d'emploi par ordre d'ancienneté.
- À défaut de pourvoir le poste vacant ou nouvellement créé selon le paragraphe b), il sera offert prioritairement aux salariés temporaires du C.A.U inscrits sur la liste D-1 et sera comblé par le salarié temporaire qualifié sur la liste d'admissibilité du titre d'emploi par ordre de priorité.
- À défaut de pourvoir le poste vacant ou nouvellement créé selon les paragraphes précédents, l'article 10.12 de la convention collective s'applique.

Plusieurs questions sont posées par les membres concernés afin de bien comprendre la lettre d'entente qui remplace l'annexe J de la convention collective 2015-2022 signée le 6 juin dernier. Plusieurs sont inquiets et plusieurs problématiques vécues à l'interne sont soulevées, entre autres concernant le temps supplémentaire obligatoire, le manque de salariés temporaires, etc.

6. Rapports des différents comités

a) Comité de relations de travail (CRT)

Le comité fait part aux membres de l'assemblée que depuis l'arrivée du nouvel exécutif :

Cinq (5) CRT officiels ont été tenus pour environ 14 heures de discussions en plus de plusieurs autres rencontres moins structurées pour aborder des problématiques ponctuelles.

Plusieurs sujets sont abordés, entre autres :

- Problème de climat de travail dans différents services
- Problématiques soulevées par des salariés et qui les touchent personnellement, que nous arrivons à régler sans avoir recours au grief
- Questions d'interprétation d'articles de la convention collective
- Projet pilote pour encadrer des stages d'intégration en milieu d'emploi
- Restructuration CAU

Le plus beau résultat, c'est d'avoir réussi à rétablir le dialogue avec l'employeur, dans le respect. Nous obtenons des résultats.

b) Comité de griefs

Huit (8) rencontres tenues par le comité de griefs pour environ 20 heures de discussion. Depuis le 1^{er} janvier 2018 : 28 griefs ont été déposés (jusqu'au 23 octobre); d'autres griefs à venir concernant :

- Assurance-salaire
- Mesures disciplinaires et/ou congédiement
- Bilinguisme
- Santé et sécurité
- Dotation
- Temps supplémentaire et/ou disponibilité

Toutes les ententes survenues dans la dernière année ont été réglées hors cour, sur les sujets suivants :

- Assurance-salaire
- Mesures disciplinaires
- Temps supplémentaire
- Dotation
- Quantum de vacances

Plusieurs de ces ententes sont à être rédigées

c) Comité de santé et sécurité

Deux (2) rencontres ont eu lieu: juin et septembre. Une autre est prévue en décembre.
Problématiques apportées:

- a. Amiante;
- b. Politique interne relative aux drogues (incluant le cannabis), à l'alcool et aux médicaments de la Ville: le Syndicat se positionnera, notamment sur la question des salariés devant entrer dans des résidences privées;
- c. Politique de la santé et sécurité au travail (inclut santé psychologique et mieux-être);
- d. Révision de la politique du harcèlement psychologique;
- e. Préposés aux stationnements: véhicules désuets et citoyens agressifs;
- f. Employés de bibliothèques: citoyens agressifs;
- g. Éclairage du 775 de la Carrière.

D'autres dossiers ont été jumelés avec le Comité relations de travail.

d) Comité des statuts et règlements

Six (6) rencontres ont été tenues en 2018 afin de revoir et modifier les statuts et règlements : 17 janvier, 9 février, 14 mars, 6 avril, 12 juin et 14 septembre.

Ils ont été présentés et adoptés au conseil syndical le 17 septembre.

Suite à l'impossibilité de faire adopter les statuts et règlements en assemblée le 24 septembre faute de membres (quorum non atteint), ces derniers seront présentés à l'assemblée générale régulière au printemps 2019.

En attendant, les statuts et règlements adoptés en conseil syndical seront suivis à la lettre et en conformité avec le SCFP.

e) Comité social

Le 13 décembre 2017, il y a eu un 5 à 7 de Noël;

Un 5 à 7 pour la signature de la convention collective signée le 6 juin dernier a été organisé par le comité et à venir, un 5 à 7 pour célébrer Noël aura lieu au Lance et Compte, le 5 décembre prochain.

f) Comité de relations de travail spécialisé (CRTS)

Depuis l'arrivée du nouvel exécutif :

- 12 journées de rencontre du CRTS pour 84 heures de discussions;
- 5 journées d'audition ou de plaidoirie pour 35 heures;
- Plus de 10 rencontres préparatoires (salariés et autres) pour environ 50 heures;
- Le résultat de toutes ces rencontres met fin à la période de réévaluation et reclassification 2007-2012.

Le CRTS procédera en début 2019 à l'analyse de tous les nouveaux titres d'emploi créé et à toutes les demandes de réévaluation ou reclassification reçues depuis 2012. Cela représente plus de 55 dossiers.

Dans la prochaine année, le CRTS en collaboration avec l'employeur verra aussi à faire l'évaluation du maintien de l'équité salariale.

Une fois de plus le plus beau résultat est d'avoir réussi à rétablir le dialogue avec l'employeur, dans le respect. Nous obtenons des résultats.

g) Comité d'assurance collective

Le coût du régime d'assurances collectives continue d'augmenter; pour le diminuer, diverses options sont proposées, par exemple le recours obligatoire à des génériques, seuls les médicaments nécessitant une ordonnance remboursée, etc.

Prochaine rencontre en début janvier 2019. Vos suggestions sont toujours les bienvenues!

h) Comité de retraite et de fiducie globale

- Mise en œuvre du logiciel Ariel: adapté aux modifications de la Loi 15;
- Lettre d'entente BLC-2018-020;
- **À venir:** révision de la politique de placement (pour qu'elle soit conforme aux modifications législatives).

i) Rapport des syndicats

Patrick Langevin fait état du rapport déposé lors de la vérification des syndicats. Mesdames Maryse Desmarais ainsi que Manon Jetté ont vérifié les livres et dossiers du Syndicat des cols blancs de Gatineau – SCFP 5400 pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018. Il fait un résumé de la situation financière ainsi que les suggestions émises par les syndicats.

En gros, les syndicats mentionnent que les finances du SCBG-SCFP 5400 sont bien gérées.

7. Fonds de solidarité FTQ – Représentants locaux

Sophie informe les membres qu'une campagne et des blitz sont prévus en février 2019 et mentionne l'importance de préparer sa retraite en cotisant au Fonds FTQ. Elle explique les avantages de cotiser à un REER du Fonds FTQ.

a) Présentation du Fonds de Solidarité FTQ en bref

Créé en juin 1983, le Fonds de solidarité FTQ est une société de capital de développement qui fait appel à l'épargne et à la solidarité de l'ensemble de la population québécoise. Sa mission principale consiste à **contribuer à la croissance économique du Québec en créant, en maintenant ou en sauvegardant des emplois** au moyen d'investissements dans les entreprises de l'ensemble des secteurs d'activité de l'économie québécoise. L'un de ses objectifs consiste également à encourager l'épargne-retraite et à procurer à ses centaines de milliers d'actionnaires-épargnants un **rendement raisonnable** qui s'ajoute aux **avantages fiscaux supérieurs** qui leur sont consentis.

Sa mission est de créer, maintenir ou sauvegarder des emplois, de développer l'économie du Québec, de préparer la retraite,

b) Qu'est-ce qu'un RL, son rôle et son mandat

Les responsables locales et responsables locaux (RL) sont des travailleurs syndiqués qui font bénévolement la promotion du Fonds dans leurs milieux de travail.

Sophie fait la présentation des représentants locaux soit : Marc Lefebvre, Eugenia Gallegos, Martin Laplante et elle-même, responsable des RL.

8. Présentation des candidats élus par acclamation

Mélanie Bernard – Présidente (mandat de 3 ans)
Lisa Bélair – Secrétaire-trésorière (mandat de 3 ans)
Eugenia Gallegos – Syndic 1
Michel Paré – Syndic 2

Nommé par intérêt manifesté :

Marc Lefebvre – Syndic 3

9. Clôture de la séance

SCBG-SCFP5400 AGR 2018-002

L'assemblée générale régulière étant terminée, il est **proposé** par Julie Bouchard et **appuyé** par Sylvie Galipeau que la séance soit levée.

Procès-verbal rédigé à Gatineau, le 25 novembre 2018

Par : Joanne Chantigny

Mélanie Bernard
Présidente

Joanne Chantigny
Secrétaire archiviste